

DESCRIPTION

Référence : **HPKSBxxxK1**

AVANT TOUTE UTILISATION, LIRE ATTENTIVEMENT LE MODE D'EMPLOI

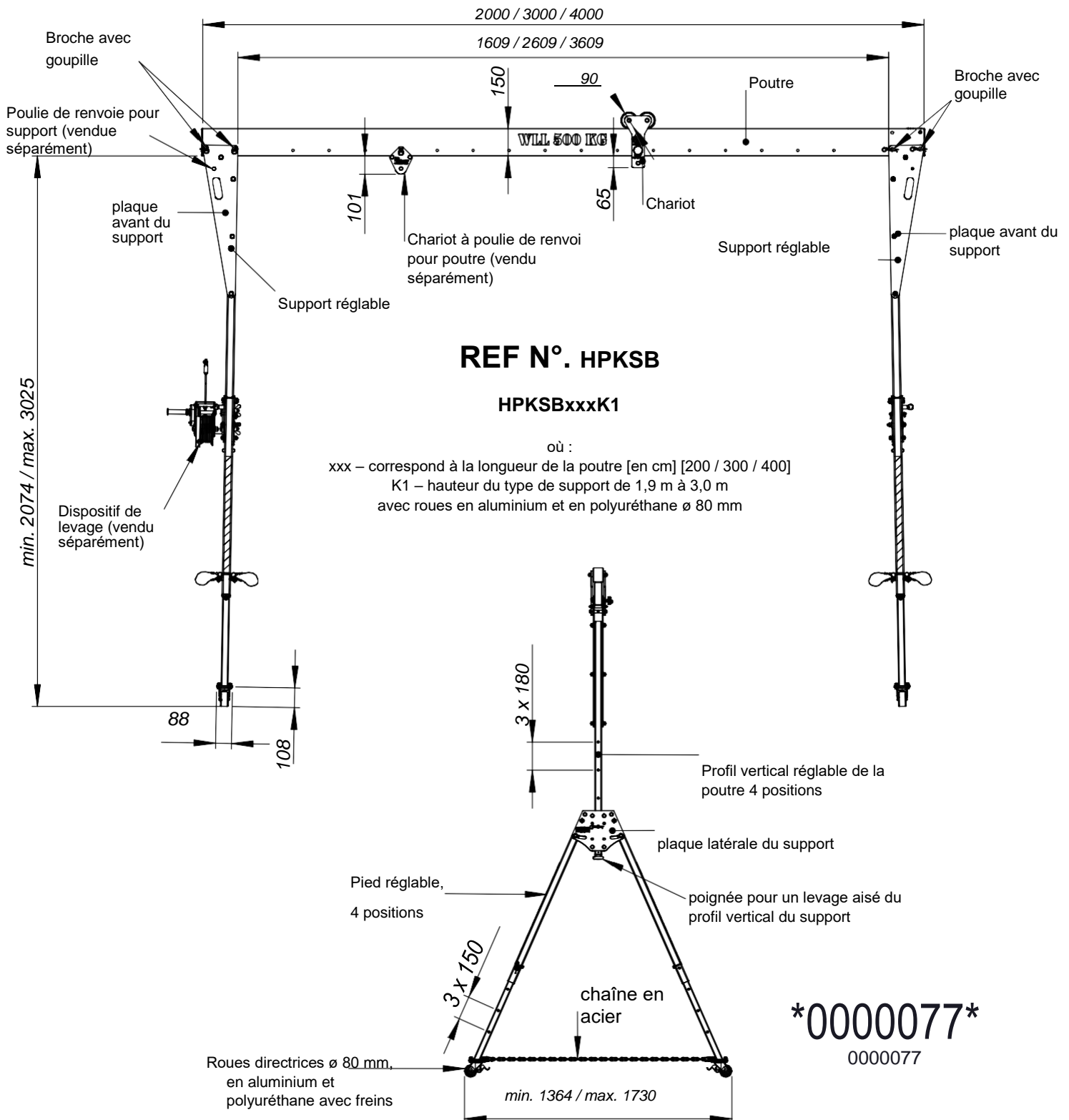
CHAPITRE 1 – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le portique HPKSB___K1 est un dispositif complet et mobile de sécurité individuelle. Il est conçu également pour transporter, soulever et abaisser des charges, entre autres dans les puits, réservoirs, silos, machines de production industrielles, infrastructures de traitement des eaux usées et bien d'autres. L'installation du dispositif ne nécessite l'utilisation d'aucun outil supplémentaire. Le portique HPKSB___K1 se compose d'une poutre et de deux supports reliés entre eux à l'aide de broches avec goupille. Il peut être équipé de dispositifs de levage comme le treuil de levage avec frein HPRUP502ET25.

DONNÉES TECHNIQUES

- Poutre : 2 / 3 / 4 m
- Hauteur du cadre (sous la poutre min. / max.) : 1,9 m / 3,0 m
- Charge de travail maximale (WLL/CMU) : 500 kg.
- Coefficient d'utilisation pour le levage de charges : 2.1:1
- Coefficient d'utilisation pour la protection individuelle : 10:1
- Protection pour max. deux personnes en même temps.
- Poids du dispositif : 49 kg (2 mètres) / 53 kg (3 mètres) / 60 kg (4 mètres).
- Le dispositif peut être utilisé pour lever les charges / pour la protection individuelle et pour les opérations de sauvetage en même temps.

VUE GÉNÉRALE DU PORTIQUE



CONSEILS GÉNÉRAUX CONCERNANT LA SÉCURITÉ

CONTRÔLE AVANT LA PREMIÈRE UTILISATION

Avant la première utilisation du dispositif HPKSB___K1, il faut procéder à un examen visuel et un essai de fonctionnement du dispositif. Le contrôle a pour objectif de vérifier si toutes les pièces du dispositif sont sûres et qu'elles n'ont pas été endommagées suite à un montage, stockage ou transport incorrect.

Les contrôles relèvent de la responsabilité de l'utilisateur.

CONTRÔLE GENERAL AVANT CHAQUE UTILISATION

Avant chaque utilisation de l'équipement, il faut obligatoirement procéder au contrôle général de cet équipement par rapport à son bon fonctionnement, de manière à s'assurer que son état permet de l'utiliser en toute sécurité. Pendant le contrôle général de l'équipement, il faut obligatoirement examiner tous ses éléments, afin d'y déceler d'éventuels dommages, des traces éventuelles d'usure, de corrosion, d'abrasion, de fissures ou un éventuel dysfonctionnement. Il faut examiner notamment les éléments suivants :

- défauts visibles au niveau des sous-ensembles,
- déplacement sans entraves des chariots sur la poutre,
- vérifier si la limite de charge nominale (WLL/CMU) du dispositif est suffisante pour l'utilisation prévue et qu'elle ne sera pas dépassée. Les contrôles relèvent de la responsabilité de l'utilisateur.

DURÉE DE VIE MAXIMALE / CONTRÔLE PÉRIODIQUE

La durée de vie maximale du dispositif HPKSB___K1 est en principe illimitée, cependant, elle dépend de l'intensité d'utilisation et des conditions environnantes. L'utilisation du dispositif en conditions difficiles, dans un environnement marin ou dans les lieux présentant des bords tranchants, sous l'effet de températures élevées ou de substances ayant une action nuisible, etc. peut provoquer la nécessité de mettre fin à l'utilisation du dispositif dès la première utilisation.

Tous les 12 mois d'utilisation, l'équipement doit être mis hors de service pour qu'il soit possible de le soumettre à un contrôle périodique.

Les contrôles périodiques peuvent être effectués uniquement par :

CONCERNANT LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) : une personne compétente, possédant la connaissance et les capacités requises pour procéder aux contrôles périodiques de dispositifs de protection individuelle ou le fabricant ou une entité désignée par le fabricant.

DANS LE CAS DES DISPOSITIFS DE LEVAGE (dispositifs autres que les équipements de protection individuelle) : la personne responsable dans la société pour les contrôles périodiques des dispositifs de levage ou un organisme de contrôle notifié.

En fonction du type de travail à effectuer et de l'environnement de travail, il peut s'avérer nécessaire de procéder aux contrôles plus fréquemment que tous les 12 mois.

Lors de ce contrôle périodique, sera déterminée la période pendant laquelle le dispositif pourra être utilisé avant qu'il soit nécessaire de le soumettre à un nouveau contrôle à effectuer par le fabricant.

Le résultat du contrôle périodique doit être inscrit dans la carte d'utilisation.

Les contrôles périodiques ont une influence significative sur le maintien de l'équipement en bon état, ainsi que sur la sécurité des utilisateurs qui dépendent de la résistance de l'équipement et de ses performances.

Lorsqu'on procède aux contrôles périodiques, il est nécessaire de vérifier la lisibilité des marquages d'identification de l'équipement.

ENTRETIEN / STOCKAGE / RÉPARATIONS

Si, lors du contrôle, un quelconque défaut est détecté, le dispositif HPKSB___K1 doit être tout de suite mis hors de service.

Il est interdit de modifier la structure du dispositif, de procéder à des réparations ou au remplacement de pièces autres que celles fournies à la base. Pendant l'utilisation du dispositif, il faut le protéger contre les dommages pouvant être causés par les facteurs mécaniques, chimiques et thermiques. Il est interdit d'utiliser le dispositif si une quelconque de ses pièces est endommagée ou ne fonctionne pas de manière correcte.

Lorsque le dispositif est sali, il peut être nettoyé à l'aide d'un chiffon humide. Le dispositif doit être conservé en intérieur, à l'abri de sources de chaleur et d'humidité.

MISE HORS DE SERVICE

Le dispositif doit être mis hors de service dès qu'apparaît un quelconque doute quant à son état et à la possibilité d'utiliser le dispositif en toute sécurité.

Le dispositif ne pourra alors être réutilisé jusqu'à ce que le fabricant ou une entité autorisée par celui-ci ne confirme que le dispositif a été soumis à un examen approfondi.

TRANSPORT

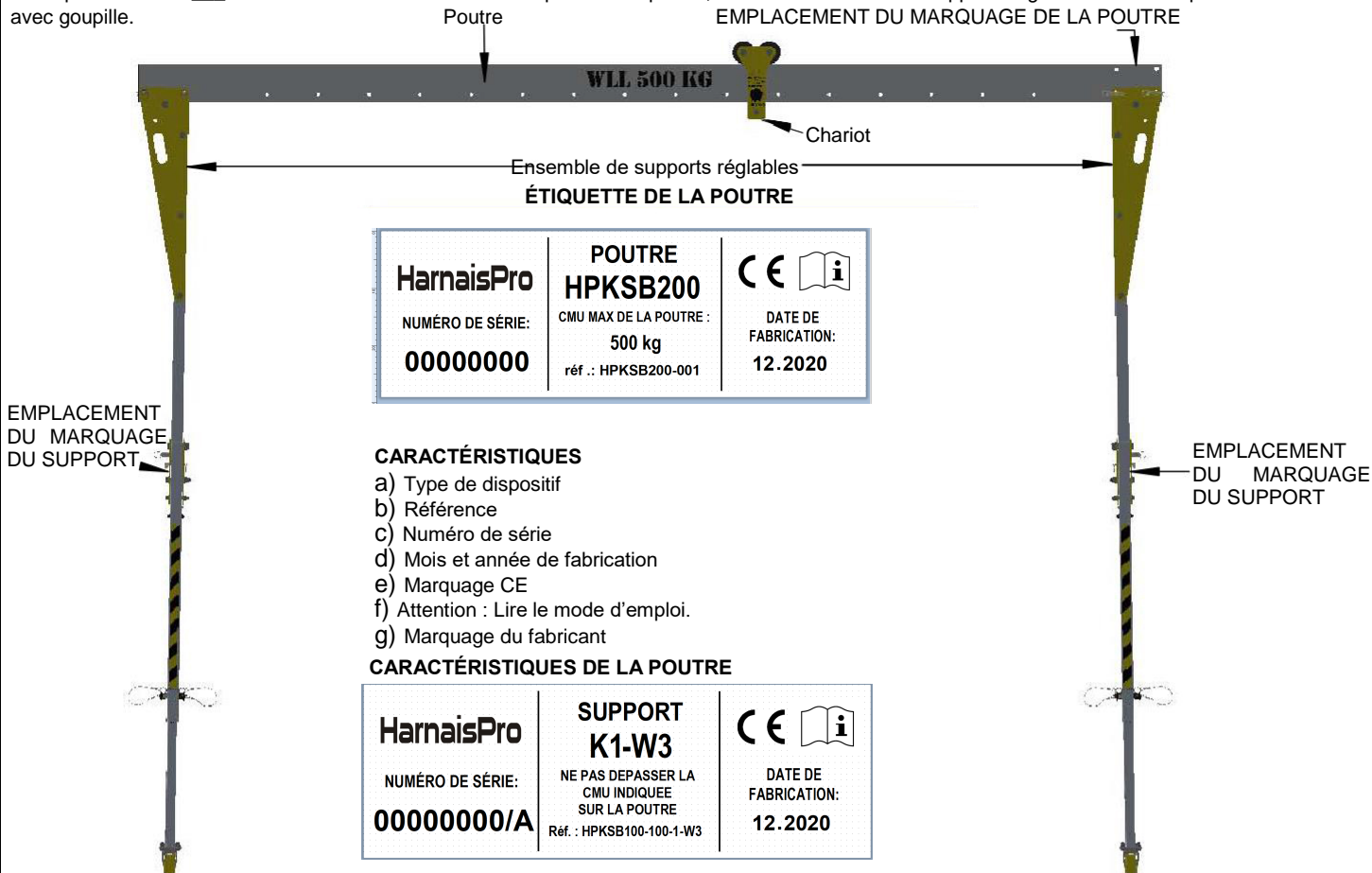
Le dispositif doit être transporté en le protégeant contre des dommages éventuels (chocs, déformations,...) et l'humidité.

PRINCIPES DE PRÉCAUTION GÉNÉRAUX

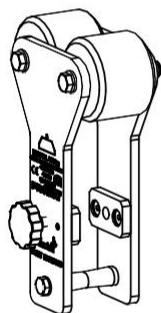
- Le dispositif HPKSB___K1 doit être installé conformément aux instructions contenues dans le présent mode d'emploi.
- Le dispositif KSB___K1 peut être utilisé à une température allant de -20°C à +50°C.
- Le dispositif KSB___K1 doit être placé sur une surface plane, dure et stable, exempte de pierres, de gravier, etc.
- Pendant les opérations de sauvetage, il est interdit de soulever ou d'abaisser des marchandises.
- Avant de procéder à une quelconque action liée à la manutention de marchandises, il faut bloquer tous les freins des roues.
- Il faut vérifier la stabilité de la charge fixée au point d'ancrage du chariot externe et au câble, afin d'éviter la déconnexion accidentelle d'un quelconque élément.
- Le dispositif peut être utilisé pour soulever ou abaisser des charges ayant une masse ne dépassant pas la valeur WLL/CMU inscrite sur la poutre ou pour la protection individuelle et pour le sauvetage simultané.
- Le dispositif HPKSB___K1 doit être utilisé exclusivement de manière conforme à sa destination.
- **Le dispositif HPKSB___K1 peut être déplacé avec une charge uniquement après évaluation des risques établi par une personne compétente définissant un mode opératoire.**
- **L'évaluation du risque et le mode opératoire doivent prendre en compte la charge déplacée et d'éventuelles contraintes supplémentaires pouvant subvenir en situation de levage.**
- Pendant toute action de levage, la poutre doit se trouver en position horizontale.
- Il faut éviter de travailler en situation où l'utilisateur pourrait commencer à se balancer et par conséquent, heurter un objet, et éviter le croisement ou l'entremêlement avec d'autres éléments utilisés par un autre travailleur se trouvant à proximité.
- Il est interdit d'utiliser des éléments complémentaires dans lesquels le dispositif HPKSB___K1 est inclus, afin d'éviter tout dysfonctionnement du système.
- En cas d'un quelconque doute quant à l'état technique ou aux conditions d'utilisation du dispositif, il faut contacter le fabricant de ce dispositif.

ÉQUIPEMENT DE BASE DU PORTIQUE HPKSB__K1 / MARQUAGE D'IDENTIFICATION DU PORTIQUE HPKSB__K1

Le dispositif HPKSB__K1 dans sa version de base se compose d'une poutre, d'un chariot et de deux supports réglables reliés à la poutre à l'aide de broches avec goupille.



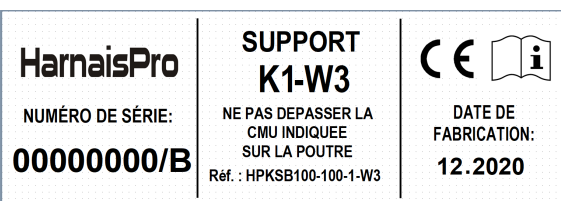
ACCESSOIRES POUR LE PORTIQUE HPKSB__K1



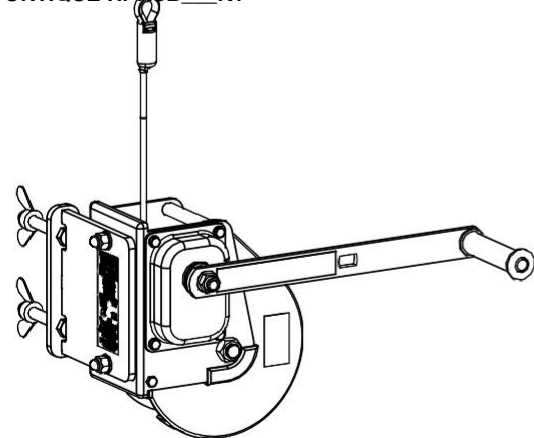
CHARIOT

Réf n° HPKSB100320

Fabriqué à partir d'un alliage aluminium, d'acier, avec des pièces en polyamide. Possède un bouton permettant de bloquer la position du chariot. Le chariot doit être installé sur la poutre avant le montage des supports latéraux.



ACCESSOIRES POUR LE TREUIL DU PORTIQUE HPKSB__K1



DISPOSITIF DE LEVAGE AVEC FREIN, réf n° HPRUP502ETxx,

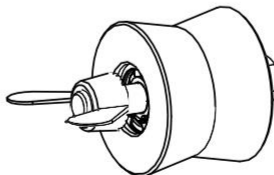
où : xx – longueur du câble [20 / 25 mètres]
 Dispositif de levage équipé d'un frein automatique intégré dans le mécanisme de la manivelle. Installation sur la plaque latérale à l'aide d'écrous papillon.



Mois et année du contrôle périodique usine.

Attention : Avant la première utilisation, il faut marquer la date du contrôle périodique suivant (date de la première utilisation + 12 mois, par exemple : première mise à disposition du dispositif en janvier 2019 – marquer la date 01.2020).

L'étiquette « contrôle suivant » se trouve à proximité de l'étiquette indiquant les caractéristiques du dispositif.



POULIE DE RENVOI POUR CABLE POUR SUPPORT, réf n° HPKSB100330

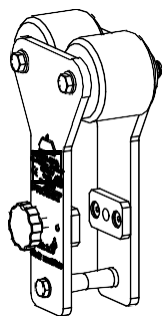
Fabriqué en polyamide et en acier galvanisé. Permet de guider le câble du treuil de levage avec frein HPRUP502ET25. À installer sur le support à l'aide d'un boulon avec écrou papillon. A installer entre les plaques du support latéral.



POULIE DE RENVOI POUR CABLE POUR POUTRE, réf n° HPKSB100310

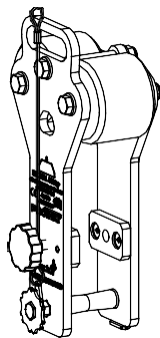
Fabriqué à partir d'un alliage d'aluminium, d'acier, et de polyamide. Permet de guider le câble du treuil de levage avec frein HPRUP502ET25. À installer sur la poutre à l'aide d'une broche avec goupille.

ACCESSOIRES POUR LE PORTIQUE HPKSB___K1



CHARIOT (SANS POSSIBILITÉ DE DÉMONTAGE), réf n° HPKSB100320

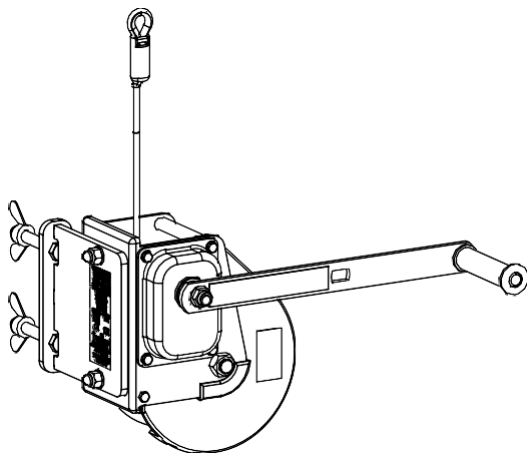
Fabriqué à partir d'un alliage d'aluminium, d'acier, avec des pièces en polyamide. Possède un bouton permettant de bloquer la position du chariot. Le chariot doit être installé sur la poutre avant le montage des supports latéraux.



CHARIOT (AVEC POSSIBILITÉ DE DÉMONTAGE), réf n° HPKSB100350

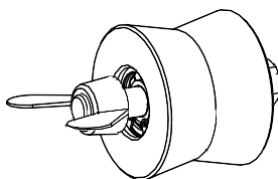
Fabriqué à partir d'un alliage aluminium, d'acier, avec des pièces en polyamide. Possède un bouton permettant de bloquer la position du chariot. Le chariot peut être monté / démonté à tout moment sur la poutre (axe démontable).

ACCESSOIRES POUR LE TREUIL DU PORTIQUE HPKSB___K1



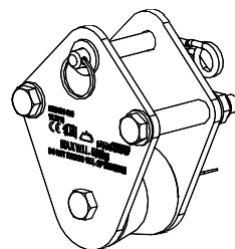
DISPOSITIF DE LEVAGE AVEC FREIN, réf n° HPRUP502ETxx,

où : xx – longueur du câble [20 / 25 mètres]
Dispositif de levage équipé d'un frein automatique intégré dans le mécanisme de la manivelle. Installation sur la plaque latérale à l'aide d'écrous papillon.



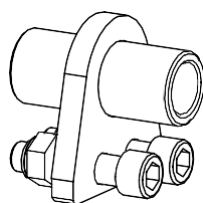
POULIE DE RENVOI POUR CABLE POUR SUPPORT, réf n° HPKSB100330

Fabriqué en polyamide et en acier galvanisé. Permet de guider le câble du treuil de levage avec frein HPRUP502ET25. À installer sur le support à l'aide d'un boulon avec écrou papillon. A installer entre les plaques du support latéral.



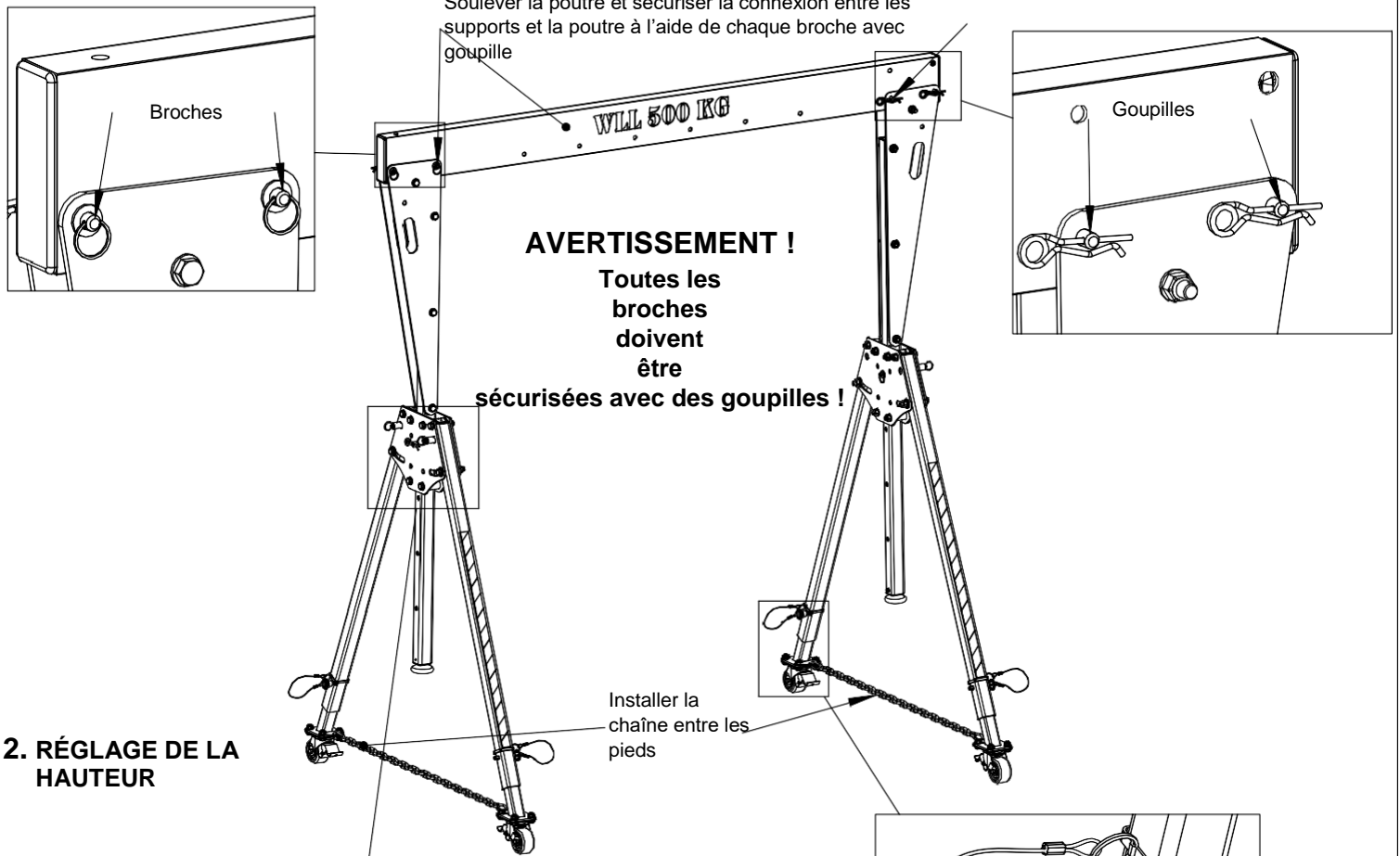
POULIE DE RENVOI POUR CABLE POUR POUTRE, réf n° HPKSB100310

Fabriqué à partir d'un alliage d'aluminium, d'acier, et de polyamide. Permet de guider le câble du treuil de levage avec frein HPRUP502ET25. À installer sur la poutre à l'aide d'une broche avec goupille.

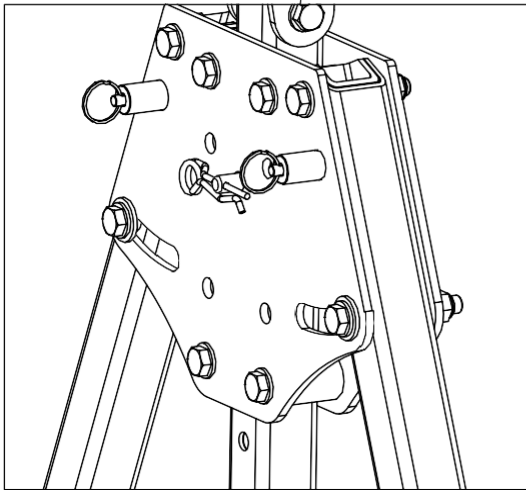


INTERFACE POUR DISPOSITIF DE LEVAGE ÉLECTRIQUE, réf n° HPKSB100352003

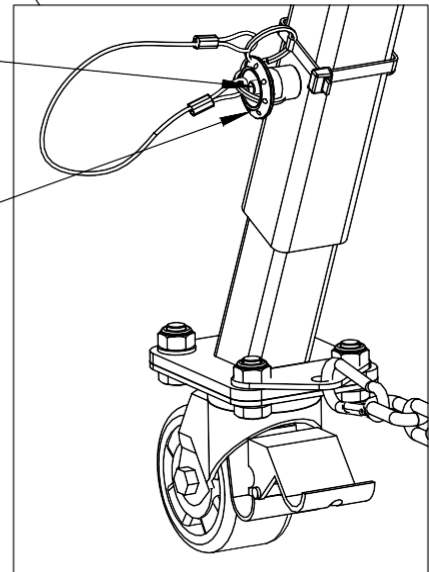
Fabriqué en acier inoxydable. Utilisé pour la connexion du chariot démontable HPKSB100350 avec le dispositif de levage électrique HPRUP507.



2. RÉGLAGE DE LA HAUTEUR



Réglage de la hauteur à l'aide du profil vertical du support 4 positions, espacement 180mm.
 Enlever la broche avec goupille.
 Ajuster la hauteur.
 Sécuriser à nouveau les connexions à l'aide de la broche avec goupille.



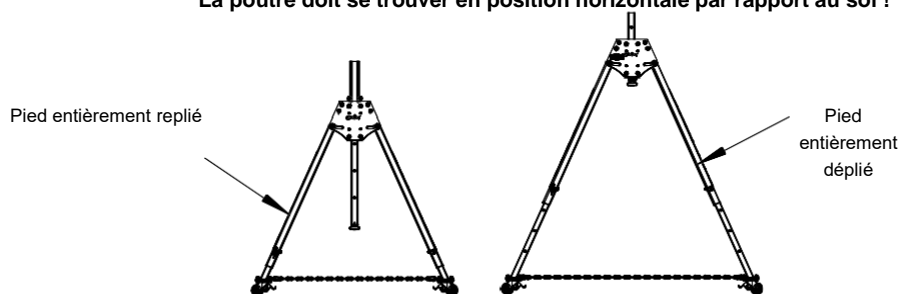
Bouton de déblocage

Tige de fixation

Réglage de la hauteur à l'aide de pieds télescopiques. 4 positions, espacement 150mm.
 Appuyer sur le bouton de déblocage au niveau de la tête de la tige de fixation et l'enlever.
 Ajuster la hauteur des pieds.
 Pendant le réglage, la longueur de la chaîne peut être modifiée à l'aide du mousqueton. Sécuriser à nouveau les connexions à l'aide la tige de fixation.

AVERTISSEMENT !

Les deux profils doivent avoir la même hauteur !
La poutre doit se trouver en position horizontale par rapport au sol !



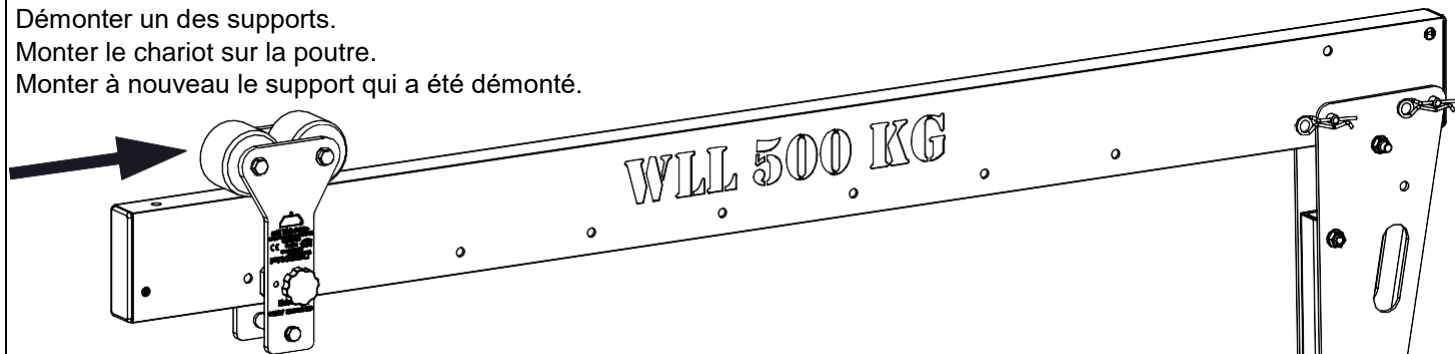
La chaîne entre les pieds doit toujours être tendue !

3. INSTALLATION DU CHARIOT

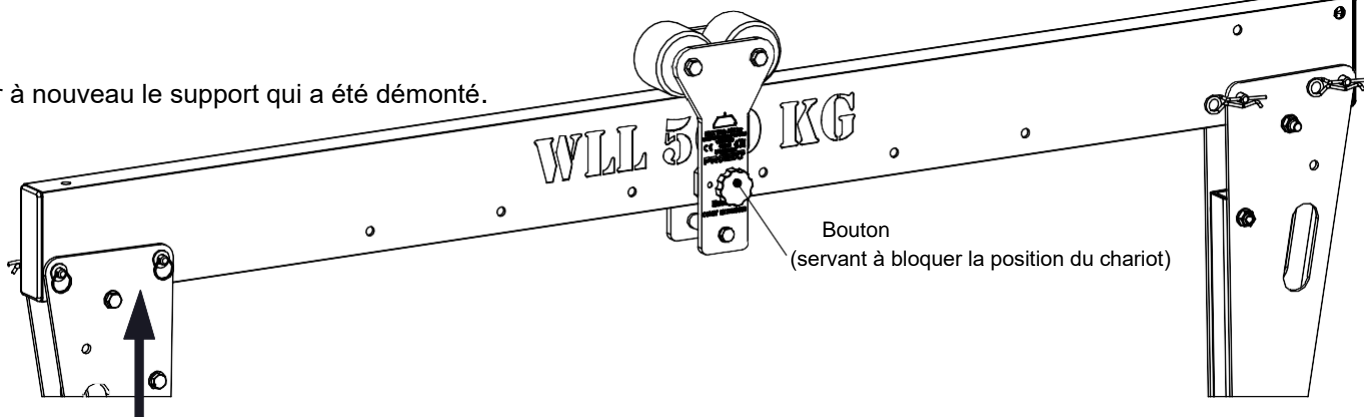
Démonter un des supports.

Monter le chariot sur la poutre.

Monter à nouveau le support qui a été démonté.



Monter à nouveau le support qui a été démonté.

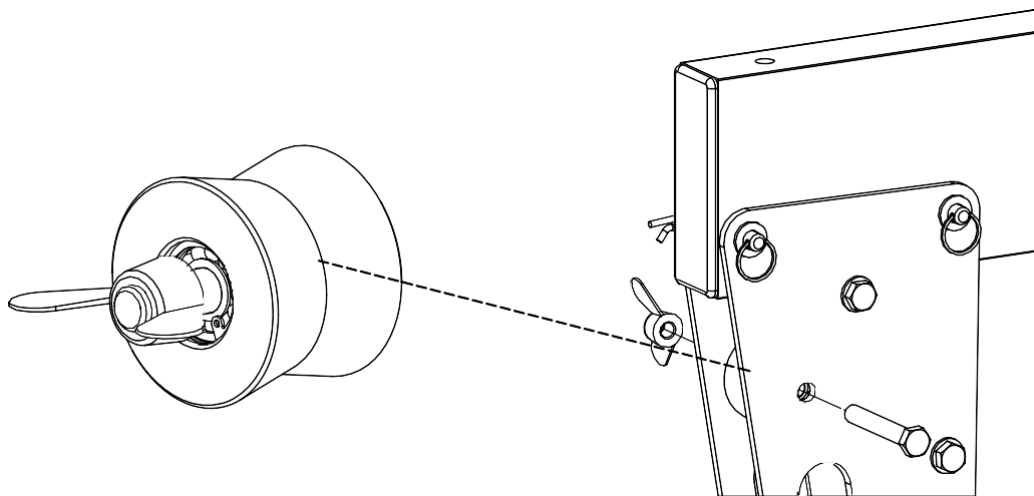


4. INSTALLATION DES POULIES POUR CABLE

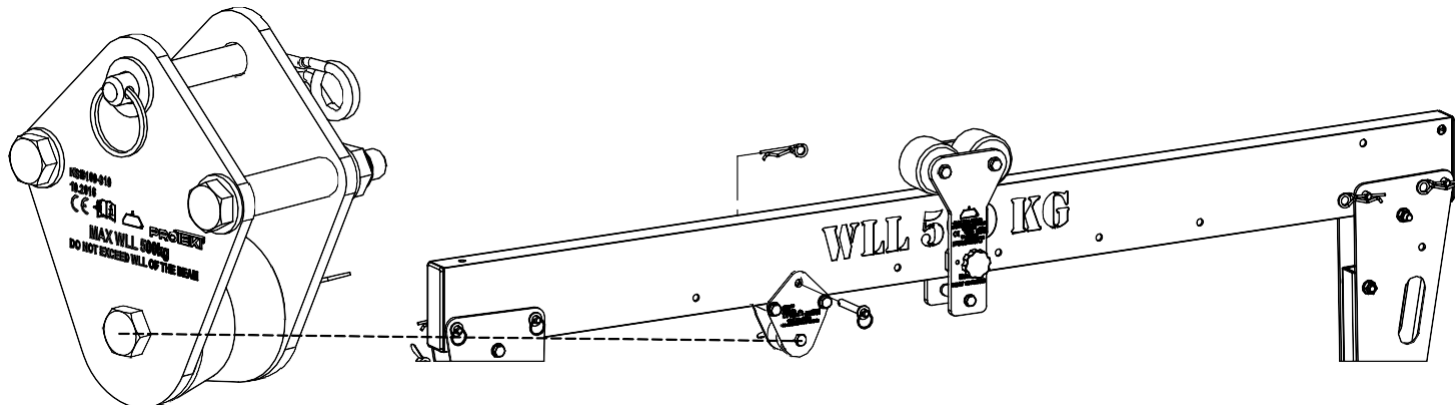
Le dispositif HPKSB___K1 peut être utilisé conjointement avec le treuil de levage HPRUP502ET25. Pour guider le câble du dispositif de levage, il faut utiliser deux types de poulies :

- HPKSB100330 – poulie de renvoi pour support latéral
- HPKSB100310 – chariot avec poulie de renvoi pour poutre horizontale

4.1. La poulie HPKSB100330 pour le support latéral doit être installée entre les deux plaques supérieures du support à l'aide de la vis et de son écrou papillon.

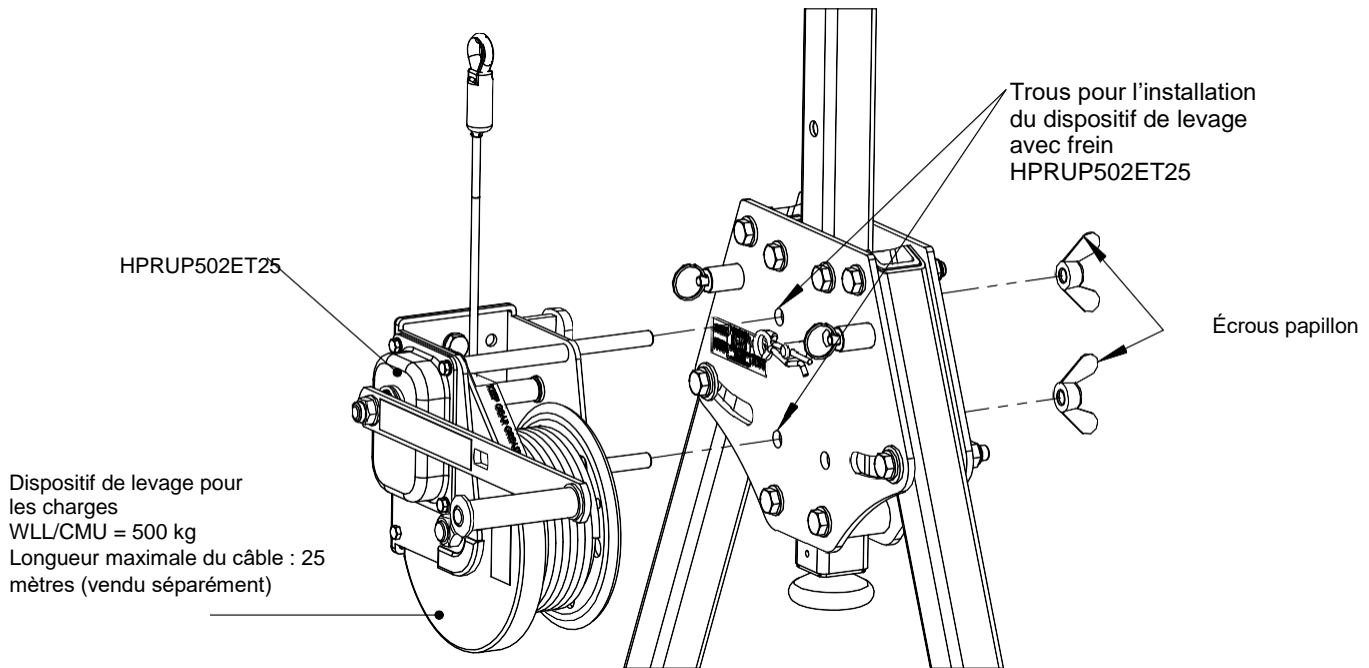


4.2. Le chariot de renvoi de poulie HPKSB100310 doit être installé sur un des trous se trouvant sur la poutre à l'aide de la broche avec goupille HPKSB100180.



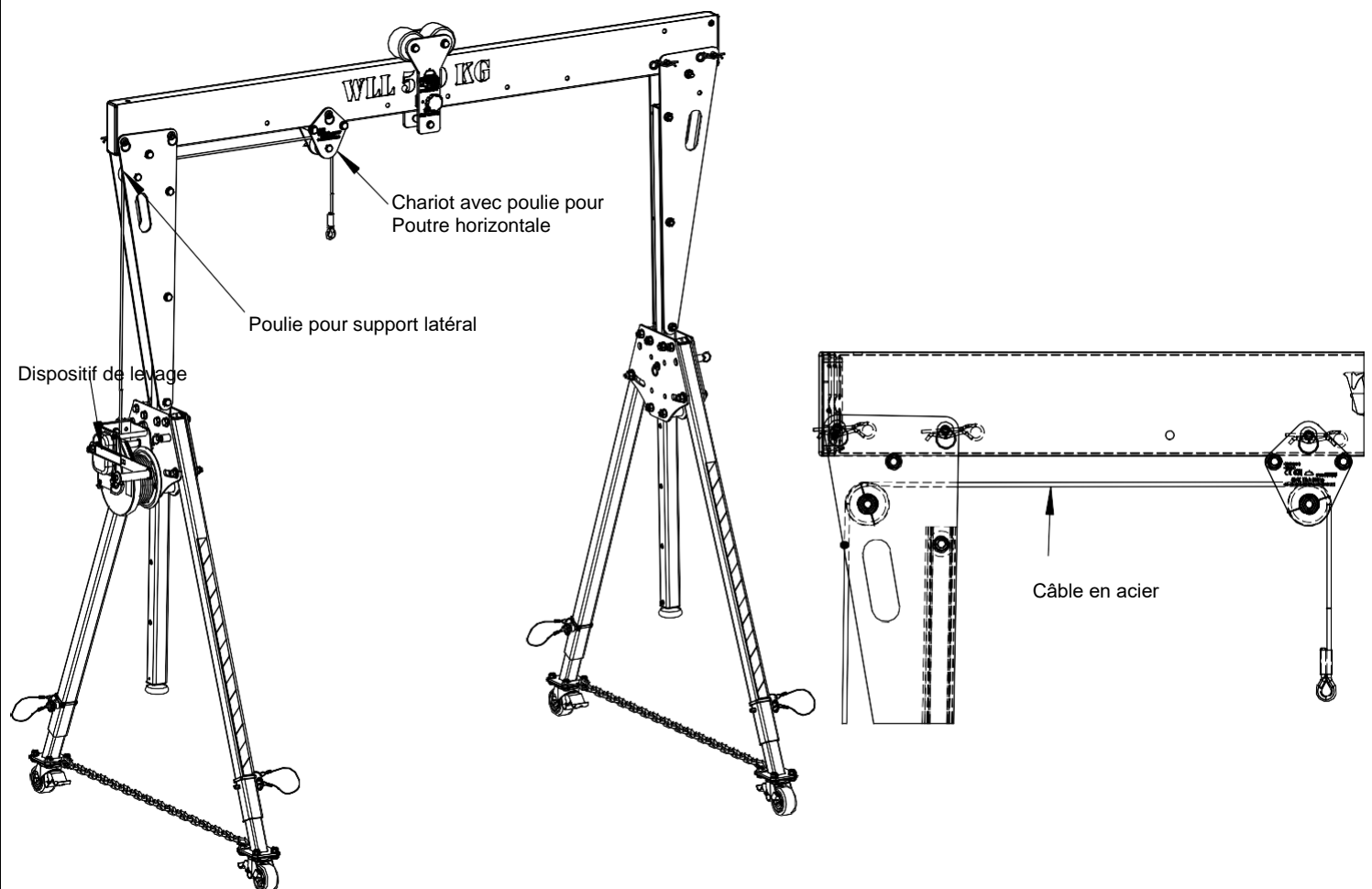
5. INSTALLATION DU TREUIL DE LEVAGE AVEC FREIN

Le dispositif HPKSB___K1 peut être utilisé conjointement avec le treuil de levage HPRUP502ET25 qui peut être installé au niveau de deux trous dans la plaque latérale du support.



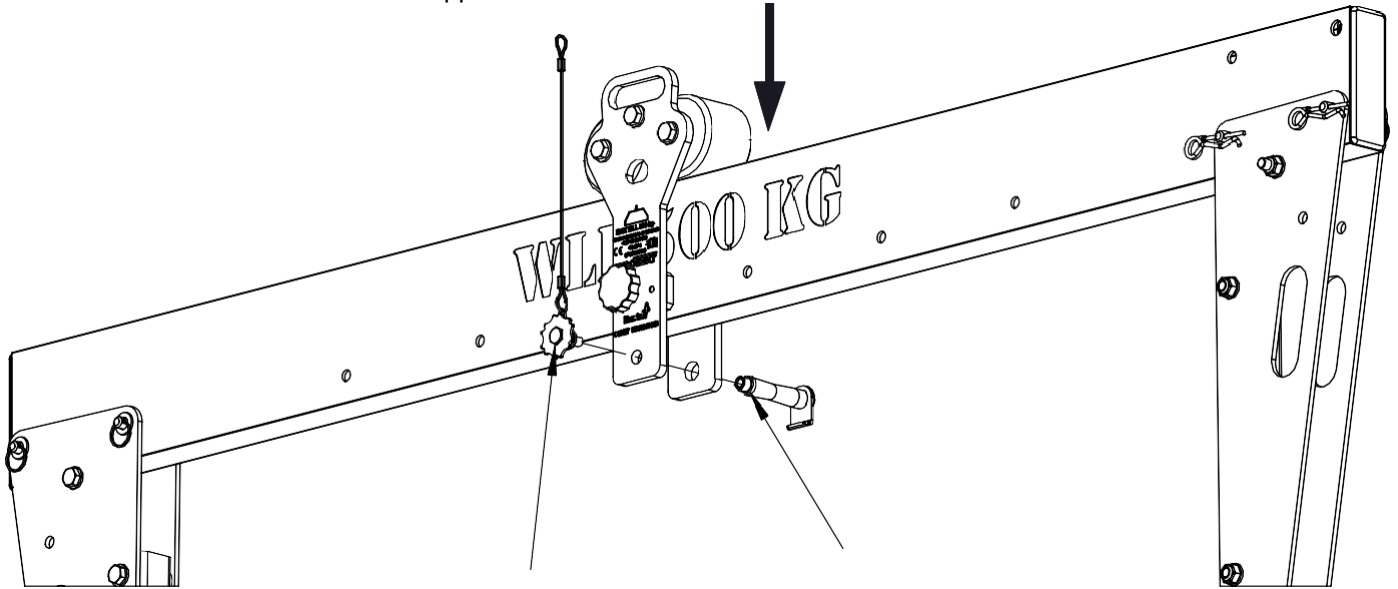
6. INSTALLATION DU CÂBLE EN ACIER DU DISPOSITIF DE LEVAGE

Le câble en acier du dispositif HPRUP502ET25 doit être passé sur les poulies (voir le chapitre 2, point 4). Il est interdit de mettre le câble en acier dans le chariot HPKSB100350.



7. MONTAGE DU CHARIOT DÉMONTABLE HPKSB100350

Le portique HPKSB___K1 peut être équipée d'un chariot démontable qui peut être démonté / monté sur la poutre sans qu'il soit nécessaire de démonter un des deux supports latéraux.

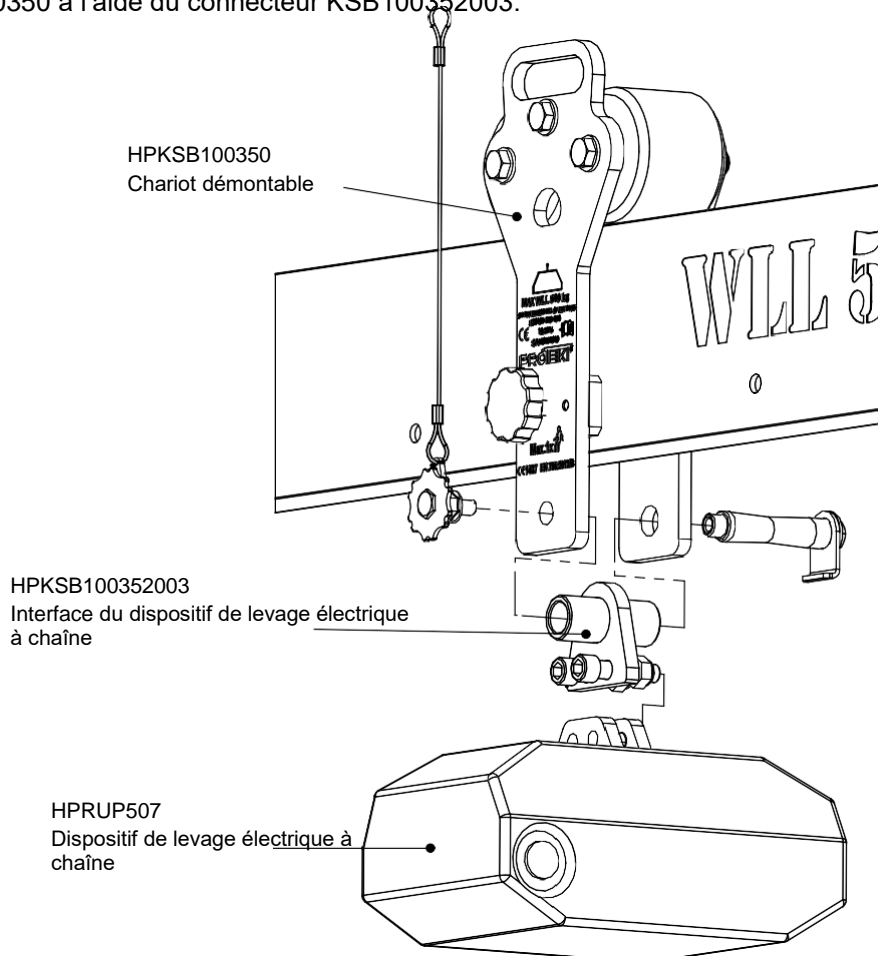


Visser le bouton à fond.

Monter la tige.

8. MONTAGE DU DISPOSITIF DE LEVAGE ÉLECTRIQUE À CHÂÎNE HPRUP507

Le dispositif de levage électrique à chaîne HPRUP507 peut être installé sur le chariot démontable HPKSB100350 à l'aide du connecteur KSB100352003.



HPKSB100350
Chariot démontable

HPKSB100352003
Interface du dispositif de levage électrique
à chaîne

HPRUP507
Dispositif de levage électrique à
chaîne

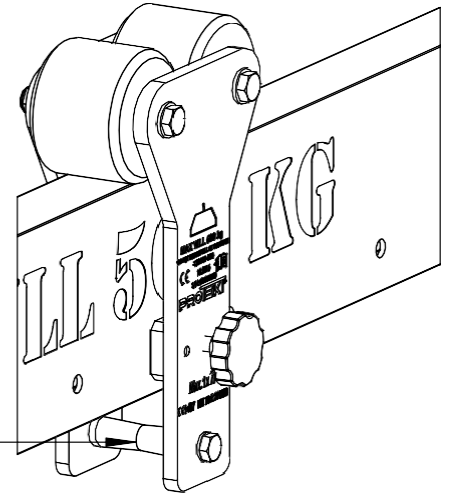
CHAPITRE 3 – LEVAGE DE CHARGES

Le dispositif HPKSB___K1 peut être utilisé avec le chariot HPKSB100320 et/ou le treuil HPRUP502ET25 pour les charges ne dépassant pas la valeur de la charge de travail maximale (WLL/CMU) indiquée sur la poutre. On peut utiliser plus d'un chariot sur la même poutre. Les charges suspendues sur plusieurs chariots ne doivent pas dépasser la valeur WLL/CMU indiquée sur la poutre.

CAPACITÉ DE LEVAGE DU DISPOSITIF

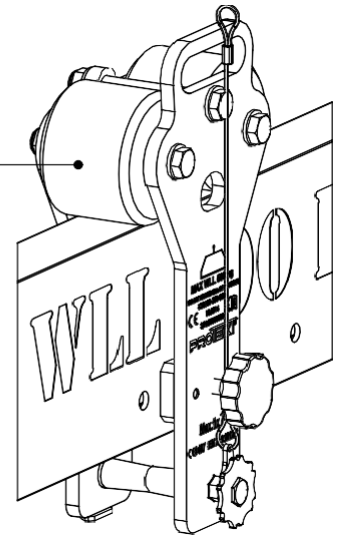
La charge soulevée par le dispositif HPKSB___K1 peut être connectée au point d'ancrage du chariot externe à l'aide d'un palan ou d'autres dispositifs de levage ayant une capacité de levage suffisante. Le chariot externe est à installer sur la poutre. La capacité de levage maximale du dispositif est indiquée sur la poutre.

Il est interdit de dépasser la valeur de la limite de charge nominale (WLL/CMU) indiquée sur la poutre.



CHARIOT HPKSB100320

POINT D'ANCRAGE POUR LES CHARGES DANS LES LIMITES DE LA VALEUR WLL/CMU INDIQUÉE SUR LA POUTRE



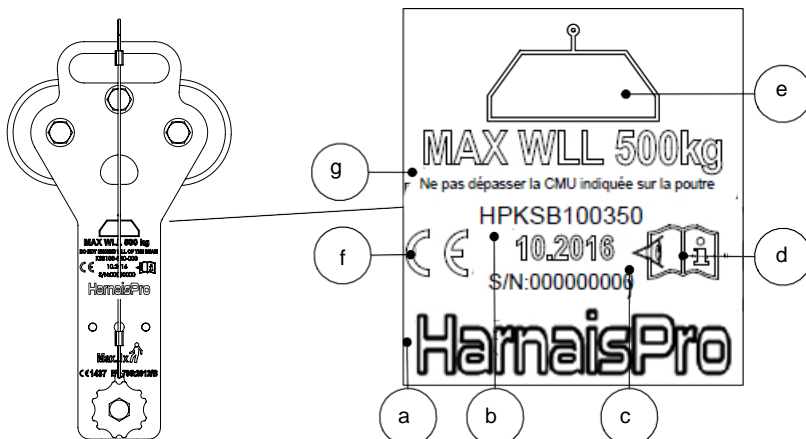
CHARIOT DÉMONTABLE HPKSB100350

POINT D'ANCRAGE POUR LES CHARGES DANS LES LIMITES DE LA VALEUR WLL/CMU INDIQUÉE SUR LA POUTRE

PRINCIPES DE PRÉCAUTION GÉNÉRAUX CONCERNANT LE LEVAGE DE CHARGES

- Toute action liée à la manutention de charges doit être soigneusement planifiée. En outre, l'opérateur doit connaître le poids de la charge à soulever.
- L'opérateur doit s'assurer que le dispositif supplémentaire pour le levage de charges (ex. palans, chaînes) a été fixé de manière correcte et qu'il ne présente aucun danger pour lui-même ni pour les autres personnes.
- **Il est interdit de dépasser la limite de charge nominale (WLL/CMU) dont la valeur est indiquée sur la poutre.**
- Il est interdit de laisser la charge se balancer.
- Il faut éviter les charges latérales. Les charges peuvent être soulevées uniquement lorsque la chaîne de portage est tendue en position verticale entre la charge et le point d'ancrage du dispositif de levage.
- Il est interdit de soulever ou de déplacer des charges lorsqu'une quelconque personne se trouve dans la zone de danger.
- Personne ne doit rester ni passer sous la charge en suspension.
- La charge en suspension ne doit pas rester sans surveillance.
- Avant de commencer l'abaissement de la charge, il faut toujours s'assurer qu'aucune personne ne se trouve ou ne passe en-dessous.
- L'utilisation du dispositif HPKSB___K1 avec d'autres dispositifs (par exemple des dispositifs de levage et d'abaissement de charges) doit se faire de manière conforme aux modes d'emploi de ces dispositifs.

MARQUAGE DU CHARIOT (LEVAGE DE CHARGES)



CARACTÉRISTIQUES DU CHARIOT EXTERNE :

- Marquage du fabricant
- Référence
- Mois et année de fabrication / Numéro de série
- Attention : lire le mode d'emploi.
- Dispositif pour le levage de charges
- Marquage CE
- Valeur de la limite de charge nominale (WLL/CMU)

CHAPITRE 4 – PROTECTION INDIVIDUELLE

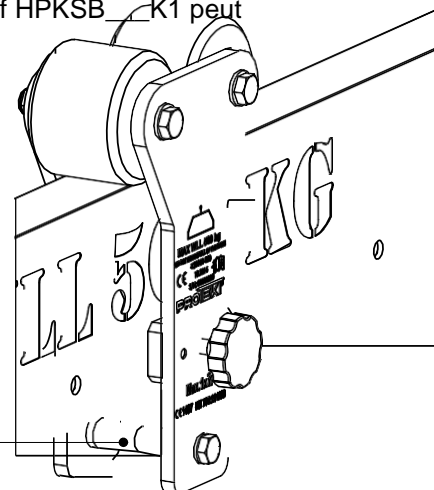
Conformément à la norme EN 795/B et le document TS 16415/B, le dispositif HPKSB___K1 avec chariot HPKSB100350 peut être utilisé en tant que dispositif d'ancrage temporaire. Le dispositif HPKSB___K1 peut assurer la protection maximum de deux personnes en même temps.

RÈGLES RELATIVES À LA PROTECTION INDIVIDUELLE :

1. Un chariot peut être utilisé par une seule personne à la fois.
2. Maximum deux personnes peuvent être reliées aux points d'ancrage disponibles.
3. Dans le cadre de la protection individuelle, le chariot peut servir uniquement à la connexion de systèmes de protection contre les chutes de hauteur (pas de dispositif de levage connecté simultanément en même temps).

CHARIOT HPKSB100350

POINT D'ANCRAGE DESTINÉ À LA PROTECTION INDIVIDUELLE
pour une seule personne à la fois (EN 795/B)



PRINCIPES DE PRÉCAUTION GÉNÉRAUX CONCERNANT L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Il faut éviter de travailler en situation où l'utilisateur pourrait commencer à se balancer et par conséquent, heurter un objet, et éviter le croisement ou l'entremêlement avec d'autres éléments utilisés par un autre travailleur se trouvant à proximité.
- Les systèmes de protection contre les chutes de hauteur et les systèmes de sauvetage utilisés avec ce dispositif doivent remplir les exigences des normes européennes en vigueur (EN 795 pour les dispositifs d'ancrage ; EN 362 pour les connecteurs ; EN 361 pour les harnais de sécurité ; EN 360 ; EN 1496 pour les antichutes mobiles ; EN 1497 pour les harnais de sauvetage ; EN 341 pour les descendeurs de sauvetage).
- La valeur maximale de la force d'arrêt de la chute (MAF – Maximum arresting force ou Force maximale d'arrêt) qui peut s'exercer sur l'utilisateur du système d'arrêt de chute (FAS – Fall arresting system) utilisant un harnais de sécurité pendant l'arrêt de la chute est limitée à 6 kN, conformément à la législation en vigueur dans l'UE. Le système utilisé pour assurer la protection de l'utilisateur contre les chutes de hauteur doit comporter des équipements antichute limitant la valeur maximale de la force d'arrêt de la chute agissant sur l'utilisateur pendant la chute à max. 6 kN (par exemple un absorbeur d'énergie avec longe, une antichute à rappel automatique, ...).
- Il faut s'assurer que le dispositif a été installé en position verticale sur une surface plane, stable et dure. La surface doit être en mesure de supporter le poids de l'ensemble du système.
- Il est conseillé que le transport et le montage soient effectués par plus d'une personne.
- Le dispositif d'ancrage ou le point d'ancrage utilisé dans le système antichute doit être positionné de manière correcte et les travaux effectués en l'utilisant doivent être de manière à minimiser le risque et la hauteur de la chute éventuelle. Le dispositif d'ancrage / le point d'ancrage doit être positionné au-dessus du poste de travail de l'utilisateur. La forme et la construction du dispositif d'ancrage / du point structurel fixe doivent pouvoir empêcher la déconnexion spontanée de l'équipement. La valeur minimale de la résistance statique du dispositif / point d'ancrage est de 12 kN. Il est conseillé d'utiliser des points d'ancrage fixes certifiés conformes à la norme EN 795.

RÈGLES DE BASE CONCERNANT L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- L'équipement de protection individuelle peut être utilisé uniquement par des personnes compétentes et formées en matière de sécurité.
- L'équipement ne peut pas être utilisé par des personnes dont l'état de santé pourrait constituer un danger supplémentaire pour leur propre sécurité pendant l'utilisation normale ou une action de sauvetage.
- Pour chacun des postes de travail, il faut mettre en place un plan de sauvetage prenant en compte tous les dangers potentiels.
- Il est interdit d'effectuer des modifications au niveau de la structure de l'équipement sans l'accord écrit préalable du fabricant.
- Toute réparation ne peut être effectuée que par le fabricant de l'équipement ou par une personne autorisée par lui.
- L'équipement de protection individuelle ne peut être utilisé en dehors des limites concernant son exploitation, ni à des fins autres que celles dédiées à sa destination.
- L'utilisateur doit faire attention à l'état de l'équipement de protection individuelle.
- Avant toute utilisation, il faut s'assurer que les éléments composant le système de protection contre les chutes de hauteur sont compatibles. Il faut contrôler de manière périodique les raccordements et les réglages des éléments de l'équipement, afin d'éviter tout relâchement ou déconnexion accidentelle.
- Il est interdit de connecter des éléments d'équipement lorsque le fonctionnement sur un des éléments influe ou trouble le fonctionnement sur un autre élément.
- Si le dispositif est mis en vente ou mis en service dans un pays autre qu'initialement prévu, celui qui le met en vente ou en service doit fournir le mode d'emploi, d'entretien, de contrôles périodiques et de réparations dans la langue en vigueur dans le pays où le produit sera utilisé.
- Le harnais de sécurité (conforme à la norme EN 361) constitue le seul dispositif de préhension du corps qu'on peut utiliser avec un système de protection contre les chutes de hauteur.
- Lorsqu'on souhaite raccorder le harnais de sécurité à un système antichute, il faut utiliser exclusivement les points d'amarrage marqués de la lettre A majuscule.
- Il est impératif de vérifier l'espace libre sous l'utilisateur par rapport à son poste de travail avant chaque utilisation du système d'arrêt des chutes et de s'assurer qu'en cas de chute, l'utilisateur ne heurtera pas le sol ni aucun autre obstacle pouvant se trouver sur la trajectoire de la chute. L'espace libre nécessaire doit être calculé sur la base du mode d'emploi de l'équipement utilisé.
- Il existe de nombreux risques qui peuvent avoir une influence sur le fonctionnement de l'équipement, c'est pour cette raison qu'il faut prendre des mesures de précaution pendant son utilisation, et notamment en cas de :
 - le passage des langes ou des cordes de sécurité sur des bords tranchants,
 - les dommages tels que les coupures, abrasions, corrosion,
 - l'action des conditions atmosphériques,
 - les chutes pendulaires,
 - l'action de températures extrêmes,
 - l'utilisation de produits chimiques,
 - la conductivité électrique.

CONTRÔLE

Avant chaque utilisation de l'équipement de protection individuelle, il faut obligatoirement procéder à un contrôle général de cet équipement par rapport à son bon fonctionnement, de manière à s'assurer que son état permet de l'utiliser en toute sécurité.

Pendant le contrôle général de l'équipement, il faut obligatoirement examiner tous ses éléments, afin d'y déceler d'éventuels dommages, des traces d'usure, de corrosion, d'abrasion, de coupures ou un éventuel dysfonctionnement, et examiner notamment :

- dans les harnais et les baudriers de sécurité : les boucles, les éléments de réglage, les points d'amarrage, les sangles, les coutures, les boucles ;
- dans les absorbeurs d'énergie : les points d'amarrage, les sangles, les coutures, le revêtement, les mousquetons ;
- pour les cordes textiles ou drisse de sécurité – la gaine, l'âme, les cosses, les mousquetons, les éléments d'amarrage, les torons ;
- dans les supports flexibles en acier : le câble, les torons, les serre-câbles, les raccords, les passants, les cosses, les éléments de réglage ;
- dans les dispositifs à rappel automatique il faut faire attention au câble ou à la sangle, au fonctionnement correct du mécanisme de déroulage et du frein, du boîtier, de l'absorbeur ou dissipateur d'énergie, des mousquetons ;
- dans les antichutes mobiles avec guides faire attention au corps de de l'antichute, au fonctionnement du mécanisme coulissant, au fonctionnement du mécanisme de blocage, aux soudures et vis, aux rivets, aux mousquetons, à l'absorbeur d'énergie ;
- concernant les mousquetons, il faut faire attention au corps principal, aux soudures, aux rivets, au dispositif de blocage et à son bon fonctionnement ;
- concernant les trépieds : les pieds, les broches et goupilles de sécurité, le(s) point(s) d'ancrage, la chaîne, les éléments de connexion.

CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Tous les 12 mois d'utilisation, l'équipement de protection individuelle doit être mis hors service afin qu'il soit possible de le soumettre à un contrôle périodique. Les contrôles périodiques doivent être effectués exclusivement par une personne compétente, possédant la connaissance et les capacités requises pour procéder aux contrôles périodiques des dispositifs de protection individuelle. Le contrôle périodique peut être effectué aussi bien par le fabricant que par l'entité autorisée par celui-ci. Dans le cas de certains types d'équipement à structure complexe, par exemple certains types d'antichutes à rappel automatique, les contrôles annuels ne peuvent être effectués que par le fabricant ou une entité désignée par celui-ci.

Lors de ce contrôle, sera déterminée la période pendant laquelle le dispositif pourra être utilisé avant qu'il soit nécessaire de le soumettre à un nouveau contrôle à effectuer. Le résultat du contrôle doit être inscrit dans la carte d'utilisation.

Les contrôles périodiques ont une influence significative sur le maintien de l'équipement en bon état, ainsi que sur la sécurité des utilisateurs qui dépendent de la résistance de l'équipement et de ses performances.

Lorsqu'on procède aux contrôles périodiques, il est nécessaire de vérifier la lisibilité des marquages d'identification de l'équipement.

DURÉE D'UTILISATION

La durée de vie maximale du chariot HPKSB100350 est en principe illimitée, cependant, elle dépend de l'intensité d'utilisation et des conditions environnantes. L'utilisation du dispositif en conditions difficiles, dans un environnement marin ou dans les lieux présentant des bords tranchants, sous l'effet de températures élevées ou de substances ayant une action nuisible, etc. peut provoquer le besoin de mettre fin à l'utilisation du dispositif dès la première utilisation.

MISE HORS SERVICE

Les équipements de protection individuelle doivent être mis hors service dès qu'apparaît un quelconque doute quant à leur état en ce qui concerne les questions de sécurité. Ils ne pourront alors être réutilisés jusqu'à ce que le fabricant ou une entité autorisée par celui-ci ne confirme qu'ils ont été soumis à un examen approfondi.

MISE HORS SERVICE APRÈS L'ARRÊT D'UNE CHUTE

Après l'utilisation dans le cadre de l'arrêt d'une chute, le dispositif doit être immédiatement mis hors d'usage. Ensuite, le dispositif doit être soumis à un contrôle approfondi et détaillé.

Le contrôle peut être effectué par :

- le fabricant
- une personne autorisée par le fabricant ;
- une entreprise désignée par le fabricant.

Lors du contrôle technique, la possibilité de continuer à utiliser le dispositif sera déterminée, ainsi que la période d'exploitation admise jusqu'au prochain contrôle technique à effectuer par le fabricant. Le résultat du contrôle doit être inscrit dans la carte d'utilisation.

TRANSPORT

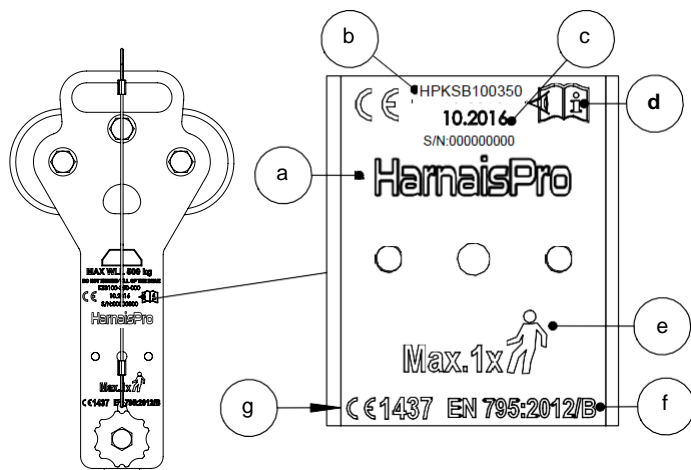
L'équipement de protection individuelle doit être transporté dans de bonnes conditions pour le protéger contre les dommages éventuels et l'humidité.

ENTRETIEN ET STOCKAGE

L'équipement doit être nettoyé de manière à ce que cela n'ait pas d'impact négatif sur les matériaux utilisés pour sa fabrication. En cas de produits textiles, il convient d'utiliser des produits de nettoyage doux, destinés aux textiles délicats ; les nettoyer à la main ou à la machine et les rincer à l'eau. Les pièces en plastique doivent être nettoyées uniquement avec de l'eau. Lorsque le dispositif a été mouillé pendant le travail ou pendant le nettoyage, il faut faire en sorte qu'il sèche naturellement et le protéger contre toute exposition directe à des sources de chaleur. Dans le cas de produits en métaux, certaines pièces (les ressorts, les charnières, etc.) peuvent être entretenues de manière régulière avec un peu de lubrifiant pour assurer leur meilleur fonctionnement. Concernant les autres procédures d'entretien et de nettoyage, il faut suivre les indications particulières qui se trouvent dans le mode d'emploi de l'équipement utilisé.

L'équipement de protection individuelle doit être stocké dans un endroit aéré et protégé contre les rayons solaires, le rayonnement ultraviolet, l'humidité, les bords tranchants, les températures extrêmes et les substances provoquant la corrosion ou d'autres produits chimiques.

MARQUAGE DU CHARIOT (PROTECTION INDIVIDUELLE)



CARACTÉRISTIQUES DU CHARIOT INTERNE :

- Marquage du fabricant ou du distributeur
- Référence
- Mois et année de fabrication / Numéro de série
- Attention : lire le mode d'emploi.
- Nombre d'utilisateurs maximum admis pour une utilisation simultanée du dispositif
- Numéro/année/classe de la norme européenne
- Marquage CE et numéro de l'organisme notifié responsable pour le contrôle du processus de fabrication du dispositif.

CHAPITRE 6 – UTILISATION POUR LE SAUVETAGE, CONFORMÉMENT À LA NORME EN 1496/B

PRINCIPES DE PRÉCAUTION GÉNÉRAUX CONCERNANT L'UTILISATION POUR LE SAUVETAGE :

- Pendant l'utilisation du portique HPKSB___K1 et du treuil de sécurité HPRUP502E, il faut utiliser un système supplémentaire de protection contre les chutes de hauteur (conforme à la norme EN 363).
- Les systèmes de protection contre les chutes de hauteur et les systèmes de sauvetage utilisés avec ce dispositif doivent remplir les exigences des normes européennes en vigueur (EN 795 et le document TS 16415 pour les dispositifs d'ancrage ; EN 362 pour les connecteurs ; EN 361 pour les harnais de sécurité ; EN 360 ; EN 1496 pour les antichutes mobiles ; EN 1497 pour les harnais de sauvetage ; EN 341 pour les descendeurs de sauvetage).

UTILISATION DU DISPOSITIF POUR LE SAUVETAGE

- Le dispositif HPKSB___K1 peut être utilisé pour le sauvetage conjointement avec le dispositif de sauvetage par levage HPRUP502E.
- Le dispositif HPRUP502E peut être installé uniquement sur les plaques latérales des supports – voir le chapitre 2, point 5.
- Installation du câble du dispositif de sauvetage par levage – voir le chapitre 2, point 6.
- **Le dispositif de sauvetage par levage doit être utilisé avec l'absorbeur d'énergie SDW installé à l'extrémité du câble en acier !**
- **Pendant les actions de sauvetage, il est interdit de soulever ou d'abaisser des marchandises.**

